

Date de la convocation : 17 février 2011



ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres Titulaires :

André DUCHATEAU, *Président* ;
Jean-Claude BOURIAT, Pascal BONIFACE, Jean-Pierre MIMIAGUE, *Vice-Présidents* ;
Alain ARRAOU, François BARRACHINA, Anne BERNARD, Jean-Michel CANTON, Jean-Claude CANTOUNAT, Eveline DONARD, Claude FERRATO, Dino FORTE, Jean-Pierre GARGUIL, Marc JUBAULT-BREGLER, Dominique LASSALLE, Gwendoline LAVIGNE, Alain LAVIGNOTTE, Georges LOCARDEL, Roger PEDEFLOUS, Alain PEDEUTOUR, Michel PLISSONNEAU, Florence THIEUX, Jean-Michel TISSANIE, Henri TOUBERT.

Membres suppléants :

Michel LAULHE (a suppléé Robert DEMONTE), Frédérique LERBET-SERENI (a suppléé Stéphanie MAZA), Isabel MORIZOT (a suppléé Jean-Pierre PEYS), Simone RODDE (a suppléé Martine LIGNIERES-CASSOU), Lucien TIRCAZES (a suppléé Paul LESTERLOU).

ÉTAIT REPRÉSENTÉ :

Jean-Claude PRADOUX a donné pouvoir à Jean-Claude BOURIAT.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Olivier DARTIGOLLES, Véronique DEHOS, Olivier DUCUING, Nicole JUYOUX, Bernard LACLAU-LACROUTS, Jean-Yves LALANNE.

ÉTAIENT ABSENTS :

Louis DE FONTENELLE, Christophe MERIOT, Jean-Michel RODRIGUEZ.

Secrétaire de Séance : Simone RODDE.

05 - PROJET DE TCSP / BHNS
MODIFICATION DU PROGRAMME SOMMAIRE

Rapporteur : Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 11 décembre 2009, la Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées a décidé de se doter d'un système de Transport Collectif en Site Propre (TCSP) sous la forme d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), en s'engageant sur une première ligne dite « hôpital – gare ».

La réalisation de cette opération nécessite que soit mis en œuvre l'ensemble des moyens disponibles afin de garantir la faisabilité de ce projet dans les délais, tout en respectant les impératifs qualitatifs et d'exploitation liés à la fois aux fonctionnalités transport (systèmes d'exploitation, système d'information aux voyageurs, matériel roulant, arrêts et stations) et aux aménagements nécessaires à une insertion urbaine cohérente du projet.

Le projet de ligne de BHNS « hôpital – gare » se trouvant en interface avec plusieurs projets urbains d'importance (secteur des Halles, place d'Espagne) dont les réflexions ne sont pas aujourd'hui achevées, il a été défini, par délibération du Comité Syndical du 12 juillet 2010, un montage opérationnel du dossier de maîtrise d'œuvre et une gouvernance de projet garantissant une maîtrise d'ouvrage partagée entre le SMTU et la Ville de Pau. Un groupement de commande a été approuvé par délibération distincte pour la passation et l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre dont le coordonnateur sera la SMTU.

Le programme sommaire de la consultation a été approuvé par délibération précitée du 12 juillet 2010 et il convient aujourd'hui, compte tenu de l'avancement du projet, de modifier son annexe VIII qui décrit l'enveloppe financière prévisionnelle.

L'enveloppe prévisionnelle (coût d'objectif) affectée aux travaux est re-décomposée comme suit :

- Montant des travaux TCSP (hors section de la place des Halles et d'Espagne) :
 - ↳ Phase 1 = 2M€
 - ↳ Phase 2 = 43 M€
- Réaménagement de la place de la République / Laborde : 10 M€
- Réaménagement de la place d'Espagne : 2,5 M€ yc compris plateforme et système de transport.

A titre d'information, les budgets prévisionnels des travaux connexes sont les suivants :

- Réaménagement des accès du parking souterrain République, rénovation du parking : 3,660 M€ décomposés comme suit :
 - Création de la trémie d'entrée Ouest dans l'axe Nogué : 530 k€
 - Création de la trémie de sortie dans l'axe de Nogué : 750 k€
 - Création de la trémie d'entrée Est dans l'axe Castetnau : 1.320 k€
 - Création des trémies piétonnes sur le parvis République : 530 k€
- Axe 18^{ème} RI/rue d'Etigny- place de verdun – place des Halles : 14 M€
- Parking de rabattement A64 : 250 k€
- Extension de la ligne 1 au nord : 5,4 M€

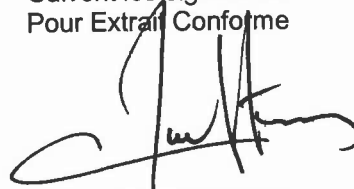
Après avis de la Commission Administration Générale – Finances du 1er février 2011 et du Bureau du 7 février 2011, il vous appartient de bien vouloir :

ARTICLE 1 : approuver les modifications du programme définissant les conditions générales dans lesquelles sera réalisé le projet de TCSP/BHNS approuvé par délibération du 12 juillet 2010 et joint en annexe .

ARTICLE 2: autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et à signer toutes les pièces, actes et documents à intervenir dans ce cadre.

**Conclusions Adoptées
A l'Unanimité**

Suivent les signatures
Pour Extraire Conforme



**André DUCHATEAU
Président du SMTU PAU – Porte des Pyrénées**